

ARGUMENTAIRE

La transplantation d'organes est une des grandes avancées de la médecine moderne ayant fourni une solution thérapeutique salvatrice aux patients en phase terminale et ayant une qualité de vie significativement altérée. Cette pratique consiste à prélever chirurgicalement un organe ou un tissu (tels que les reins, le foie, les poumons, le pancréas, le cœur, l'intestin grêle, la moelle osseuse, la cornée, la peau et les organes reproducteurs) d'une personne (le donneur d'organe) et à le greffer à une autre personne (le receveur). Cependant, l'accès à une transplantation appropriée respectant les exigences de sécurité, de qualité et d'efficacité montre de grandes disparités entre les pays. Parmi les 103 pays exerçant la pratique de la transplantation d'organes¹, seulement 9,7 % ont atteint de bons résultats en matière de dons d'organes. L'organisation mondiale de la santé (OMS), dans sa résolution WHA63-22 de mai 2010, a appelé les pays membres à collecter les données sur la sécurité la qualité, l'efficacité et l'épidémiologie des pratiques de transplantation d'organes, de cellules et de tissus humains en soulignant l'importance de développer des registres dans ce domaine². La mise en place de tels registres est un élément permettant d'accroître la transparence de l'activité de dons et de contribuer à l'élimination du trafic d'organes et du tourisme de transplantation.

La pénurie grandissante d'organes est actuellement un problème majeur pour les programmes de transplantation dans le monde entier. Le nombre de patients candidats à la transplantation ne cesse d'augmenter, notamment en raison de l'amélioration des méthodes de diagnostic et de la meilleure prise en charge médicale des patients atteints de maladies chroniques, mais les organes disponibles ne suffisent pas à combler les besoins. De ce fait, le nombre de donneurs d'organes est resté

¹ BRIEF INFORMATION IRODaT

² ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ, 63. (2010). TRANSPLANTATION D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ.

relativement stable au cours des dix dernières années alors que plusieurs patients meurent en attente d'une transplantation. La Direction européenne de la qualité du médicament & des soins de santé, estime qu'en moyenne, 20 patients en attente d'une transplantation d'organes meurent chaque jour en Europe.

Les dernières statistiques données par l'OMS, ont montré que les transplantations d'organes et de tissus réalisées dans le monde en 2017 s'élèvent à 139 024 cas, soit une réalisation de 10% du besoin mondial exprimé en la matière. Ce sont les greffes de rein et de foie qui ont été les plus réalisées avec 65 % et 23 %, respectivement, du total des greffes³.

En termes de distribution spatiale, les statistiques de l'OMS en 2016 ont enregistré que la Région des Amériques occupe le premier rang dans le classement des réalisations de transplantations avec 52 334 transplantations, suivie par la Région de la Méditerranée orientale avec 28980 transplantations, puis la Région du Pacifique occidental et la Région européenne marquant respectivement 21957 et 21620 transplantations. La Région de l'Asie du Sud-Est se trouvait à l'avant-dernier rang avec 8477 cas alors que la Région africaine n'a enregistré que 643 transplantations⁴.

Dans ce sens, le Maroc a déployé de grands efforts dans le cadre du don et de la transplantation d'organes, mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Sur le plan législatif, le Maroc s'efforce de renforcer son arsenal juridique et réglementaire pour relever les défis auxquels le système de santé national fait face en matière du don et greffe d'organes et répondre aux besoins des patients en attente de greffe. Il s'agit de la loi n° 16-98 régissant le don, le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus humains. Cette loi définit deux modalités de don d'organes, celui effectué sur une personne vivante et celui sur une personne décédée.

³ COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE. SITUATION DES DONNÉES ET DES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS SOIXANTE-DIXIÈME SESSION VIRTUELLE, 25 AOÛT 2020.

⁴ GLOBAL OBSERVATORY ON DONATION AND TRANSPLANTATION. ORGAN DONATION AND TRANSPLANTATION ACTIVITIES 2016.

relativement stable au cours des dix dernières années alors que plusieurs patients meurent en attente d'une transplantation. La Direction européenne de la qualité du médicament & des soins de santé, estime qu'en moyenne, 20 patients en attente d'une transplantation d'organes meurent chaque jour en Europe.

Les dernières statistiques données par l'OMS, ont montré que les transplantations d'organes et de tissus réalisées dans le monde en 2017 s'élèvent à 139 024 cas, soit une réalisation de 10% du besoin mondial exprimé en la matière. Ce sont les greffes de rein et de foie qui ont été les plus réalisées avec 65 % et 23 %, respectivement, du total des greffes³.

En termes de distribution spatiale, les statistiques de l'OMS en 2016 ont enregistré que la Région des Amériques occupe le premier rang dans le classement des réalisations de transplantations avec 52 334 transplantations, suivie par la Région de la Méditerranée orientale avec 28980 transplantations, puis la Région du Pacifique occidental et la Région européenne marquant respectivement 21957 et 21620 transplantations. La Région de l'Asie du Sud-Est se trouvait à l'avant-dernier rang avec 8477 cas alors que la Région africaine n'a enregistré que 643 transplantations⁴.

Dans ce sens, le Maroc a déployé de grands efforts dans le cadre du don et de la transplantation d'organes, mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Sur le plan législatif, le Maroc s'efforce de renforcer son arsenal juridique et réglementaire pour relever les défis auxquels le système de santé national fait face en matière du don et greffe d'organes et répondre aux besoins des patients en attente de greffe. Il s'agit de la loi n° 16-98 régissant le don, le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus humains. Cette loi définit deux modalités de don d'organes, celui effectué sur une personne vivante et celui sur une personne décédée.

³ COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE. SITUATION DES DONS ET DES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS SOIXANTE-DIXIÈME SESSION SESSION VIRTUELLE, 25 AOÛT 2020.

⁴ GLOBAL OBSERVATORY ON DONATION AND TRANSPLANTATION. ORGAN DONATION AND TRANSPLANTATION ACTIVITIES 2016.

en collaboration avec le Service de Chirurgie Urologique et Transplantation Rénale du CHU-Ibn Rochd de Casablanca organiseront, le 12 et 13 mai 2023 à la Faculté des Sciences et Techniques de Béni Mellal, le 1^{er} symposium International sur cette thématique. Des experts de renommée internationale de plusieurs pays participeront à ce symposium pour débattre l'état des lieux, les enjeux et les défis médico-techniques du don et de transplantation d'organes et de tissus à l'échelle nationale et internationale.